

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 7

Rubrik: Économie collective

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie collective.

Union suisse des sociétés de consommation.

L'Union suisse des sociétés de consommation a été fondée en 1890. Elle est à la fois la Centrale pour les achats en gros des coopératives affiliées et la Centrale pour la défense en commun des intérêts des consommateurs et pour la propagande de l'idée des coopératives.

Selon article 3 des statuts, l'Union poursuit les buts suivants:

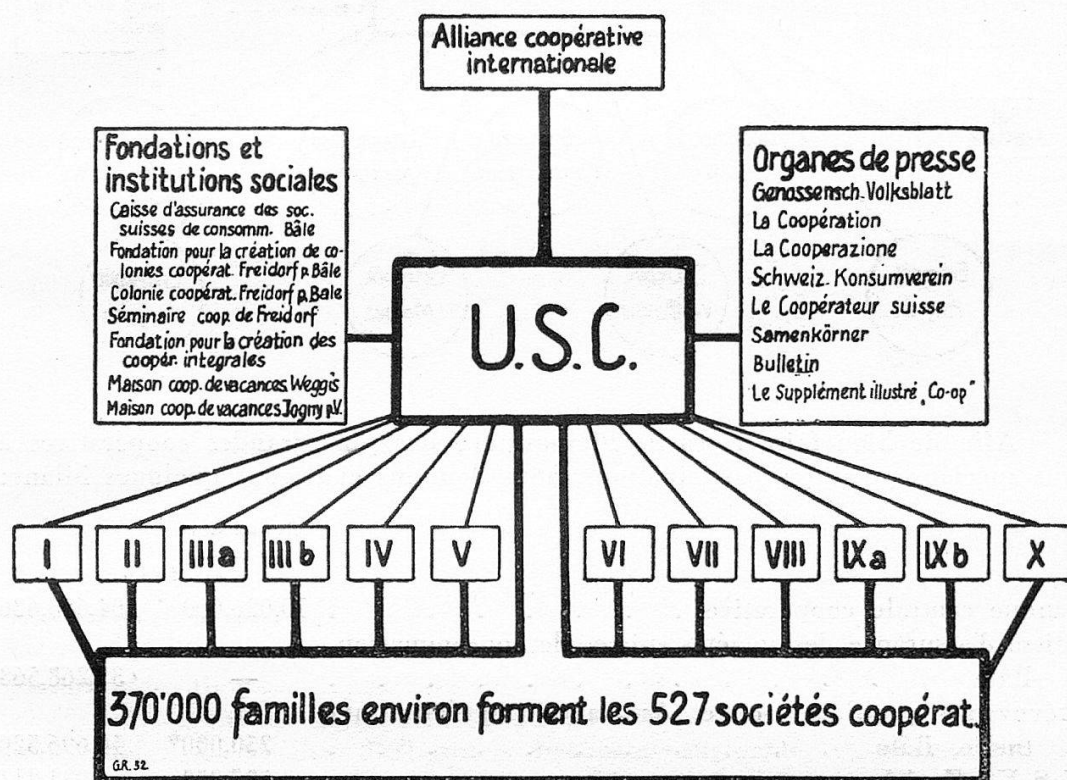
- a) d'organiser la puissance de consommation de la population suisse en groupant et en unissant les organisations suisses de consommateurs établies sur une base coopérative;
- b) de veiller aux intérêts communs des organisations adhérant à l'Union et de les sauvegarder par l'union de leurs forces et de leurs moyens;
- c) de fonder des établissements et des entreprises pour l'achat, la production et la répartition des articles de consommation nécessaires à la satisfaction des besoins des consommateurs suisses et des unions coopératives étrangères amies, ou de participer à des établissements et à des entreprises du même genre;
- d) d'organiser sur une base coopérative les diverses branches de l'assurance des consommateurs organisés et d'en encourager le développement;
- e) d'accumuler un fonds de réserve coopératif indivisible;
- f) de sauvegarder les intérêts et d'encourager les efforts des consommateurs dans le domaine du logement;
- g) d'étendre et de développer le plus possible l'organisation coopérative en Suisse;
- h) de propager dans la population suisse l'éducation et l'esprit coopératifs;
- i) de collaborer sur le terrain international à tous les efforts faits pour répandre l'esprit coopératif et l'organisation économique coopérative.

Le tableau suivant donne un aperçu du développement de l'U.S.C.:

	Soc. affiliées à l'Union	Fortune de l'Union	Réserves pour buts déterminés	Chiffre d'affaires	Frais d'exploitation	Excédent net	Nombre des employés
		en francs		en francs	en francs		
1890	43	—	—	—	—	—	—
1900	116	44,631	—	3,657,366	77,914	9,731	20
1905	204	180,000	—	9,143,129	218,135	87,141	67
1910	328	350,000	55,000	27,765,802	930,538	163,094	254
1915	407	1,600,000	890,000	50,193,162	2,221,420	479,383	591
1920	493	3,000,000	2,550,000	172,028,668	7,194,227	345,210	841
1921	505	3,050,000	—	144,419,697	7,696,825	—	789
1922	519	3,150,000	—	118,421,507	5,975,238	310,028	737
1923	516	3,500,000	—	119,519,480	5,656,928	545,094	706
1924	519	3,800,000	—	123,594,222	5,889,379	533,566	692
1925	521	4,200,000	—	125,251,195	5,367,693	635,342	504
1926	517	4,700,000	—	126,303,040	4,717,254	624,686	503
1927	515	5,000,000	200,000	138,974,896	4,774,995	672,533	491
1928	516	5,500,000	400,000	149,450,147	4,718,122	892,787	523
1929	518	6,000,000	600,000	157,580,624	5,055,475	865,570	558
1930	523	6,500,000	800,000	163,574,988	5,146,876	928,492	602
1931	527	7,000,000	1,000,000	166,888,338	5,407,792	925,335	643

L'Union a su remplir sa tâche en tant que Centrale d'achats en gros durant les 4 décennies de son existence. Elle englobe actuellement toutes les grandes coopératives de consommation. Son chiffre d'affaires qui, malgré d'importantes réductions de prix, a augmenté ces dernières années et a presque atteint le record de 1920, alors que les prix étaient les plus élevés, prouve que l'achat de marchandises en commun a également fait de grands progrès. Une tentative d'obliger par les statuts, les membres à s'approvisionner par l'intermédiaire de l'U. S. C. a momentanément échoué. Par contre, une convention acceptée librement a été arrêtée et selon laquelle les sociétés s'engagent à couvrir leurs besoins auprès de l'Union pour autant qu'elle puisse soutenir la concurrence. Quelques grandes sociétés ont déjà souscrit à la convention.

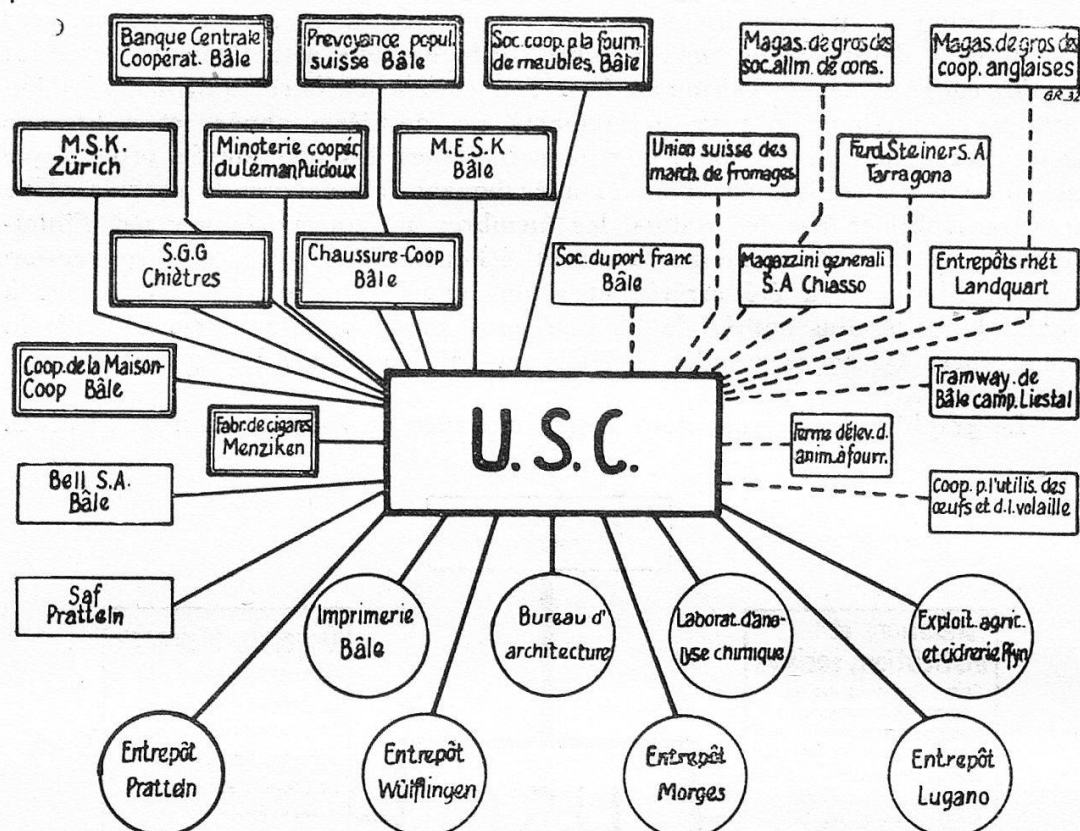
Le graphique ci-dessous nous donne une idée de l'organisation de l'U. S. C.



Les coopératives locales de consommation sont groupées dans 12 fédérations régionales (de I à X) qui discutent de questions coopératives dans des conférences. Elles sont en même temps directement reliées à l'Union d'une part, par son journal et d'autre part par les œuvres d'entr'aide, avant tout la caisse d'assurance des sociétés suisses de consommation et des fonds en faveur d'œuvres poursuivant un but coopératif.

Nous avons également retracé dans un graphique l'activité économique de l'U. S. C.

Les cercles représentent les entreprises appartenant en propre à l'Union. Les autres sont les participations, d'une part aux coopératives à buts spéciaux (entourées d'une double ligne) d'autre part aux entreprises sous forme de sociétés anonymes et pour terminer la participation aux dépôts, aux compagnies d'achat en gros étrangères, etc. Ces participations de moindre importance sont soulignées par la ligne pointillée.



Afin de bien faire ressortir l'importance des plus grandes coopératives à buts spéciaux et autres participations, nous donnons ci-dessous quelques bilans:

	Capital des parts actions en francs	Bilans
Banque centrale coopérative	10,026,000	104,685,636
Caisse d'assurance des sociétés suisses de consommation, Bâle	—	37,268,563
Prévoyance populaire suisse, Assurance populaire mu- tuelle, Bâle	250,000*	10,696,520
M. S. K., Zurich	737,000	4,034,211
Minoterie coopérative du Léman, Rivaz	143,500	613,026
S. G. G., Chiètres	21,520	2,821,628
Chaussures-Coop, Bâle	1,208,000	2,836,173
Société coopérative pour la fourniture de meubles, Bâle	116,300	1,397,621
Coopérative achat du lait des sociétés suisses de con- sommation (M. E. S. K.), Bâle	22,000	556,733
Fabrique de cigares, Menziken	61,000	172,143
Coopérative de la maison Coop, Bâle	213,000	1,233,113
Bell S. A., Bâle	3,600,000**	31,807,771
S. A. suisse pour l'import. des viandes (Saf), Pratteln	300,000**	483,925

* Capital de garantie. ** Capital-actions.

Les coopératives de consommation suisses.

Le mouvement des coopératives de consommation en Suisse s'est développé d'une façon réjouissante au cours de ces dernières années; les coopératives ne se sont pas seulement étendues en nombre, mais elles se sont renforcées intérieurement.

Le tableau suivant donne un aperçu du développement numérique des coopératives de consommation affiliées à l'Union suisse des sociétés de consommation:

	Nombre des sociétés	Nombre des magasins	Nombre des membres	Nombre des employés	Chiffre d'affaires	Excédent net	Ristourne	Fortune de la société
					en francs		par 1000 fr.	
1897	71	279	53,365	848	21,798	2,318	1,696	1,318
1900	116	419	83,549	1,103	32,725	3,204	2,392	1,916
1905	204	671	141,349	2,147	54,436	4,953	4,054	4,149
1910	328	1,008	213,018	3,834	101,000	8,567	6,997	8,262
1915	407	1,409	286,040	5,303	134,243	9,078	7,601	12,510
1920	493	1,824	363,420	7,202	325,857	16,550	12,997	19,628
1921	505	1,918	368,655	7,516	339,232	14,534	12,533	19,176
1922	519	1,967	361,782	7,441	274,693	13,054	11,184	19,391
1923	516	1,993	354,691	7,366	262,405	13,592	11,570	19,921
1924	519	1,996	351,159	7,378	271,712	15,220	12,654	21,273
1925	521	2,010	352,172	7,435	276,367	15,943	13,303	21,894
1926	517	2,032	348,773	7,368	269,166	16,881	13,813	21,903
1927	515	2,051	348,533	7,407	270,639	18,229	14,795	24,049
1928	516	2,103	351,099	7,671	284,254	19,201	15,860	26,711
1929	518	2,150	356,956	7,886	292,464	20,419	16,917	29,144
1930*	523	2,229	363,396	8,066	296,882	21,077	17,568	31,961

* Resultat provisoire.

Le nombre des sociétés n'a pas augmenté dans de fortes proportions durant les 10 dernières années. Ce qui s'explique assez facilement, du fait que les coopératives sont très répandues partout dans le pays. Par contre, le nombre des magasins a considérablement augmenté. De 1921 à 1927, les effectifs ont quelque peu diminué, ce qui doit probablement être attribué à la crise économique. Ces dernières années, par contre, il semblerait que l'on a récupéré la perte subie. Le chiffre d'affaires a beaucoup augmenté, et, il ne faut pas oublier que depuis 1920 les prix ont sensiblement baissé.

La force qu'a pris le mouvement des coopératives ressort tout particulièrement de ses finances. L'excédent net des sociétés affiliées à l'U.S.C. a augmenté d'année en année, à l'exception d'un fléchissement passager en 1920, et atteint en 1930 la somme de 21 millions. Les ristournes ont augmenté dans la même proportion. De 1921 à 1930, les coopératives de consommation ont versé en tout 176 millions aux membres, sous forme de ristournes. La force qu'ont prise les coopératives au point de vue financier ressort également dans l'augmentation continue de la fortune de la société, laquelle a atteint 32 millions, et par les réserves cachées, que l'on ne peut naturellement pas exprimer en chiffres.

Malheureusement, le mouvement des coopératives de consommation n'a pas échappé aux mouvements de scission confessionnelle, bien qu'il s'efforce d'observer la neutralité politique et confessionnelle la plus stricte. Les catholiques ont cru devoir créer leurs propres coopératives de consommation catholiques, exactement comme ils ont fondé des syndicats catholiques. Ils n'ont précisément pas pour but principal de venir en aide aux salariés, afin que ces

derniers puissent faire usage le plus judicieusement possible de leurs revenus, mais ils veulent créer un mouvement catholique même dans le domaine économique. Ce fait prouve que ce n'est donc pas la couleur rouge des syndicats qui a amené la scission dans le mouvement syndical, car on ne peut normalement pas reprocher à l'U. S. C. ainsi qu'à la plupart des coopératives de consommation locales d'avoir fait de la politique socialiste. Le mouvement des coopératives catholiques est néanmoins resté à l'état d'embryon, comme les syndicats catholiques du reste. De 1929 à 1930, les coopératives Concordia locales ont atteint un chiffre d'affaires de 8,8 millions contre 9 millions les années précédentes et 13 millions de francs de 1920 à 1921. Le nombre des magasins qui, de 1923 à 1924, était monté à 197 a beaucoup diminué depuis et n'est plus que de 133 de 1929 à 1930. De 1929 à 1930, les ristournes se sont élevées à 0,5 million. Le chiffre d'affaires de l'Union Concordia, c'est-à-dire de la Centrale d'achats, a été de 4,3 millions de 1929 à 1930. Il a continuellement diminué depuis les années 1920/21 (8,8 millions).

Pour compléter le présent rapport, nous mentionnons encore la Société d'achat des épiciers suisses « Union » d'Olten. Il ne s'agit naturellement pas d'une entreprise poursuivant un but d'économie collective. Elle a pour but d'aider aux détaillants privés, afin de leur permettre de mieux pouvoir soutenir la concurrence des coopératives. Le chiffre d'affaires de l'Union est en progression et s'élevait à 72 millions en 1930.

Alliance coopérative internationale.

Actuellement, les coopératives centrales de 41 pays sont affiliées à l'Alliance coopérative internationale. Ces centrales nationales englobent environ 77,500 coopératives avec 70 millions de membres en chiffres ronds. Sur ces 70 millions de consommateurs 64,500,000 font partie des coopératives de consommation, 1,800,000 des coopératives agricoles et 133,000 de coopératives de production indépendantes et le reste se répartit sur d'autres coopératives. Ce chiffre total est fortement influencé par la Russie des Soviets dont les sociétés de consommation à elles seules comptent 49 millions de membres. Le nombre des coopératives locales en Russie est de 21,000.

Le chiffre d'affaires des coopératives affiliées à l'Alliance coopérative internationale a été de 80 milliards de francs pour l'exercice 1930 (dont 60 milliards provenant des coopératives russes). Le capital des parts sociales serait de 5,8 milliards de francs (dont 2,3 milliards de la Russie). Les réserves de toutes les coopératives se sont montées à 3 milliards de francs (Russie 2 milliards).

Prévoyance populaire suisse.

L'assurance populaire basée sur la mutualité fondée par l'Union suisse des sociétés de consommation, « La prévoyance populaire » a pu augmenter son fonds d'assurance en 1931 de 30,3 à 32,2 millions. Les réserves d'assurances ont atteint fin 1931 9,2 millions de francs. Les garanties extraordinaires sont fournies par 250,000 francs de capital de garantie, 100,000 francs du fonds de création, de 380,000 francs du fonds de réserve statutaire et 732,000 francs du fonds d'excédent pour les assurés. Il y a en tout une somme de 10,7 millions de francs de garantie contre 9,7 millions l'année précédente.

L'excédent de recettes a été de 253,021 francs en 1931. Il a été versé 50,000 francs au fonds de réserve et 203,000 francs au fonds d'excédent pour les assurés. Les résultats favorables ont permis à la société de réduire les primes des assurés, réduction qui va de 9 à 11 pour cent suivant le nombre d'années d'assurance.

Les chiffres suivants donnent une idée du développement de la Prévoyance populaire:

	1922 fr.	1926 fr.	1929 fr.	1930 fr.	1931 fr.
Somme assurée . . .	12,187,048	23,716,550	28,925,933	30,326,895	32,239,084
Recettes provenant des primes	550,309	1,025,524	1,214,937	1,338,715	1,378,270

Coopérative pour la fourniture de bureau.

Il est regrettable que les milieux ouvriers ne sachent pas plus souvent que la « Maison Torpedo » la Coopérative pour la fourniture de bureau de Zurich (Gerbergasse 6) a été créée par les syndicats. Le capital des parts sociales qui s'élève à 78,000 francs provient presque entièrement des organisations syndicales et de quelques organisations du Parti. Durant ses 30 ans d'existence, la coopérative a pris une bonne assise.

En 1931, le chiffre d'affaires a été de 416,000 francs contre 407,000 francs l'année précédente. Sur cette somme, 208,000 francs se rapportent à la vente de machines de bureau, 57,000 francs à la vente de meubles de bureau et 151,000 francs à d'autres articles de bureau.

Le compte des pertes et profits relève un gain brut de 124,060 francs, tandis que les frais généraux se montent à 616,637 francs. Le bouclage des comptes permet l'apport de 4500 francs comme amortissement sur le mobilier qui ne figure plus que par 5000 francs actuellement dans le bilan. On attribue en outre 3000 francs au fonds de réserve. Ce fonds se monte ainsi à 8000 francs. Le capital des parts sociales porte un intérêt de 4 pour cent comme l'année précédente. Les comptes sont vérifiés chaque année par l'office fiduciaire de l'U.S.C. Le rapport des réviseurs constate que la direction de la coopérative répond à solides principes coopératifs et commerciaux.

Nous constatons également que cette coopérative pourrait se développer dans de beaucoup plus grandes proportions encore si toutes les organisations ouvrières voulaient faire preuve de solidarité et se couvrir de tous leurs besoins de matériel de bureau auprès de la Coopérative pour la fourniture de bureau qui livre aussi bien et aussi bon marché que d'autres entreprises.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. La Fédération suisse des entrepreneurs semble vouloir ouvrir la voie aux baisses de salaire, dans l'industrie travaillant pour le marché intérieur. Elle a suggéré à toutes ses sections de résilier les contrats collectifs passés dans le bâtiment avec les maçons et manœuvres. Tandis que les sections de *Berne*, *Bienne* et *Lausanne* refusèrent de suivre à cette injonction, les contrats furent résiliés dans 12 localités. Les pourparlers directement engagés n'ayant donné aucun résultat, le département fédéral de l'économie publique constitua un office de conciliation intercantonal. Celui-ci fit à l'unanimité la proposition suivante:

- 1^o Le patronat proroge la validité des contrats résiliés au 31 mars 1933.
- 2^o Les ouvriers se déclarent disposés de se mettre en rapport avec les patrons au début de 1933 pour engager des pourparlers en vue d'adapter les conditions de travail aux circonstances d'alors.